



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

22 MAI 2023 - 18H00

SALLE DES FÊTES DE JOINVILLE

ORDRE DU JOUR :

- Rapports moral et de gestion 2022
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Programme d'activités 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Point sur l'avancement d'OSaRiB (Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure)

18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36/ 06 07 85 28 73
E-mail : bj@clis-bure.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54 - E-mail : sj@clis-bure.fr

www.clis-bure.fr

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B



Table des matières

Membres du CLIS présents ou représentés	3 & 4
Accueil par M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS	6
Présentation des rapports moral et de gestion 2022	6 à 10
Présentation du rapport du Commissaire aux comptes (FIDUREX)	10 & 11
Programme d'activités 2023	12
Budget prévisionnel 2023	13
Point sur l'avancement d'OSaRiB (Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure)	14 à 26
Annexes	27

Membres du Clis présents ou représentés :
Assemblée générale du 22 mai 2023

Membres de droit

Mme Virginie CAYRE, Directrice de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,
représentée par Emilie BERTRAND

Sénateurs

Mme Else JOSEPH, représentée
M. Franck MENONVILLE, représenté

Conseillers Départementaux de la Meuse

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS
Mme Danielle COMBE
M. Benoît DEJAIFFE
Mme Sylvie ROCHON, représentée

Conseillers départementaux de la Haute-Marne

Mme DI TULLIO Astrid, représentée
M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, représentée
M. Damien THIERIOT

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Jean-Marc ACHÈRE, Biencourt sur Orge
M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté par Dany EDOT, suppléant
M. Jean-Luc GAILLARDIN, Dammarie sur Saulx
M. Didier GROSJEAN, Maire de Montiers sur Saulx, représenté
M. Jean-Michel GUYOT, Maire de Ligny-en-Barrois
M. Jean-Claude HERPIERRE, Maire d'Abainville et Mme Céline THIERY
(suppléante)
Mme Elisabeth JEANSON, Maire déléguée de Baudignécourt
Mme Sylvie LACUISSE, Saint-Joire, et M. Laurent AUBRY (Maire et suppléant)
Mme Amandine LANGLOIS, Saint Amand sur Ornain
M. Louis LODÉ, Horville en Ornois
M. Bruno PIONNIER, Morley, représenté
M. Hervé VAN DE WALLE, Germisay, représenté

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

Mme Françoise BERLOT, Montreuil sur Thonnance,
M. Mickaël BOUDINET, Maire de Noncourt sur le Rongean, représenté par Régis
DESPRÉS, suppléant
M. François JEANJEAN, Harméville
M. Jean-Pierre MALASPINA, Poissons, représenté
Mme Claire PEUREUX-VALANT, Paroy sur Saulx, représentée par M. Gilbert
DEPARDIEU (Maire et suppléant)
M. Yannick RICHARD, Maire d'Osne le Val, et Mme Marie-Luce GIRARDIN
(suppléante)

M. Luc VAN DER MENSBRUGGHE, Germisay, représenté par Mme Sophie VAN DER MENSBRUGGHE (suppléante)

Représentants des associations

M. François AUBERT, Sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne, représenté

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55, représentée par Mme Régine MILLARAKIS (suppléante)

M. Jean-Marie HANOTEL, Président de Meuse Nature Environnement

M. Jacques LERAY, CEDRA 52 et Mme Juliette GEOFFROY (suppléante)

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse, représenté

M. Jean-Pierre SIMON, Confédération Paysanne 55

M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne

Représentants des syndicats salariés

M. Jean COUDRY, CFE CGC et M. Michel PELTIER (suppléant)

M. Jean-Paul FEVRE, CFDT 55

M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC 55, représenté

M. Charles VARIN, FO

Représentant les professions médicales

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

M. Benoît VINEL, Ordre des Médecins de la Haute-Marne

Représentant les personnalités qualifiées

M. Robert FERNBACH

M. Jean-Michel FEUILLET, représenté

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Voix consultatives

M. Patrice TORRES, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne et Mme Martine HURAUT

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Bonsoir à tous. Merci d'assister à cette assemblée générale statutaire du CLIS. L'ordre du jour est le suivant :

- présentation des rapports moral et de gestion 2022, du rapport du Commissaire aux comptes, du programme d'activités 2023 et du budget prévisionnel correspondant.
- Un point sera fait par Jean-Marc FLEURY sur l'avancement d'OSaRib (Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure).

Le verre de l'amitié sera offert à la fin.

Je vais commencer par le rapport moral.

L'année 2022 marque un retour à la normale, avec une nette reprise des activités et une forte implication des membres. C'est également l'année du lancement officiel de l'Observatoire de la santé des riverains du projet de stockage à Bure (OSaRib), dont on vous parlera ensuite, qui est un aboutissement de 5 ans de réflexion et de travail avec nos partenaires, l'ARS Grand Est, Santé publique France, l'IRSN, la Préfecture et l'Observatoire régional de la santé Grand Est, avec le démarrage des premières actions sur le terrain.

En ce qui concerne le projet de stockage, l'année aura été marquée par la signature du décret de Déclaration d'Utilité Publique et du décret Opération d'Intérêt National, qui vise à transférer à l'Etat, dans une zone déterminée, les compétences en matière d'urbanisme.

Pour ce qui est des activités statutaires, il y a eu 3 assemblées générales à Bure : en février avec l'audition de M. BADRÉ, président de la commission « Orientations » du PNGMDR, en mai pour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion et l'audition de M. JUSSIEN sur le Projet de Développement du Territoire, et en octobre pour la présentation du rapport n° 16 de la CNE.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour sa part à 4 reprises à Bure (en mars, mai, septembre et novembre), le bureau à 3 reprises (janvier, septembre et décembre) et les présidents de commissions à 2 reprises (avril et novembre). A été préparé et mis en œuvre le programme d'activités comprenant notamment :

- la participation de membres du CLIS à la conférence internationale organisée par l'Agence pour l'Energie Nucléaire à Helsinki (Finlande) du 04 au 08 avril,
- le déplacement à La Hague du 25 au 27 septembre, pour la visite des installations ORANO et du terminal ferroviaire de Valognes,
- une visite du laboratoire de Bure en octobre,
- la parution de deux numéros de la Lettre du CLIS dans sa nouvelle formule (un numéro au printemps consacré à un panorama international de la gestion des déchets, un numéro à l'automne consacré aux travaux des commissions),
- l'accueil à Bure de plusieurs délégations : journalistes de France TV, étudiants de l'école de journalisme de Lille et de l'IRA, membres de l'autorité de sûreté nucléaire espagnole, membres de la CLI de Nogent sur Seine, délégation tchèque, homologues argentins de l'ANDRA,
- la participation à la journée Portes Ouvertes de l'ANDRA le 25 septembre.

Les commissions ont repris activement leur travail : la commission « Communication » s'est réunie à trois reprises en février, avril et septembre ; la commission « Risques » à trois reprises également, en mars, octobre et novembre ; la commission « Localisation/Aménagement du territoire » à deux reprises, en mars et en mai. Enfin, la commission « Environnement/Santé » s'est réunie trois fois, en janvier, juin et septembre, pour suivre les travaux de l'équipe projet d'OSaRib (7 réunions) et du comité de pilotage (5 réunions), et organiser la présentation du projet au public et à la presse, le 30 septembre à Bar le Duc.

Le personnel a maintenu la permanence à Bure, avec la mise à disposition du fonds documentaire, et la mise à jour du site internet et de la page Facebook.

Par ailleurs, le CLIS a participé en 2022 aux travaux de différents organismes (Collège interentreprises de sécurité, santé et des conditions de travail du laboratoire), et aux activités de l'Association Nationale des CLI (ANCCLI). Le CLIS est également représenté dans le programme de recherche européen SITEX (pour la création d'un réseau d'expertise technique indépendante).

Depuis plusieurs années, le CLIS assiste aux réunions plénières du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur le Nucléaire, et depuis 2020, au groupe de travail mis en place par le HCTISN pour réfléchir à la gouvernance du projet, devenu en 2021 groupe de suivi.

Le CLIS participe également aux réunions du groupe de travail chargé d'élaborer le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs et à celles de la commission « Orientations » créée après le débat public de 2019, présidée par M. BADRÉ qui était venu en présenter les avis lors de l'AG de février.

Le CLIS a été associé aux réflexions d'un groupe de travail mis en place pour la modernisation du Réseau National de Mesure de la radioactivité.

L'initiative conjointe CLIS/ANCCLI/IRSN sur le dialogue autour du projet de stockage s'est poursuivie avec un séminaire en octobre à Paris, et 5 réunions du comité de pilotage. Ce dialogue est appelé à prendre de l'ampleur.

En effet, en janvier de cette année, l'ANDRA a déposé sa Demande d'Autorisation de Création du centre de stockage. En 2023, nos activités seront nécessairement liées à ce dossier dense et complexe : avec la commission « Risques », les autres commissions dans leur sphère respective, les membres du CLIS participant au dialogue CLIS/ANCCLI/IRSN, c'est un programme d'activités pluriannuel qu'il nous faut bâtir, puisque la période qui s'ouvre, avec notamment l'instruction de la DAC, pourrait durer entre 3 et 5 ans. Et c'est également un certain nombre d'expertises que nous allons avoir à mener, avec l'aide d'appuis extérieurs, et c'est pourquoi nous devons dès maintenant affecter des sommes pour ces projets qui ne sont aujourd'hui pas tous connus.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'OSaRiB s'accélère, un point sera fait en fin de réunion, et les premiers résultats devraient être disponibles en 2024.

Voilà pour le rapport moral de cette année 2022. Je pense qu'il faut faire déjà voter le rapport moral et puis le rapport de gestion et l'affectation du résultat.

Avez-vous des observations à faire sur ce rapport moral ? Non ? Dans ce cas, je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Ce rapport est voté à l'unanimité.

Je vais maintenant passer la parole à Bertrand pour le rapport de gestion sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Bonsoir à tous et bienvenue à Joinville où j'ai la joie de vous accueillir à la salle des fêtes. Je vais vous présenter le rapport de gestion sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

L'effet marquant a été la reprise très nette des activités qui s'est traduit par une augmentation des chiffres du bénévolat et puis la mise en œuvre d'OSaRiB qui va se poursuivre tout au long de l'année prochaine.

Pour les produits de fonctionnement, cela n'a pas bougé par rapport à 2021 à savoir 302 400 euros qui se répartissent entre l'Etat, 151 200 euros et puis à égalité EDF, ORANO et CEA pour 50 400 euros.

Ce sont les charges de fonctionnement où il y a le plus de changement ; elles s'élèvent à 312 651 euros contre 267 822 euros lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 44 829 euros, 16,74 %. D'où vient cette hausse ? Il faut distinguer dans ces charges de fonctionnement les consommations et services extérieurs, les impôts et taxes, les frais de personnel et les amortissements.

1. Consommations et services extérieurs

C'est où la hausse est la plus importante. On est passé de 121 080 € en 2021 à 161 389 € en 2022, une hausse de 33,29 %.

A l'examen des principaux postes de charges, les dépenses les plus significatives enregistrées sur cet exercice sont les suivantes :

Annonces, insertions, publications : 35 833 € au lieu de 33 094 €.

Cela correspond à la parution de deux numéros de la nouvelle formule de la Lettre du CLIS « Un autre regard », qui fait l'objet d'annonce par voie de presse (Est Républicain, le Journal de la Haute-Marne et la Voix de la Haute-Marne), et à des publications mensuelles dans les mêmes quotidiens au premier semestre.

Voyages et déplacements : 28 209 € contre 9 687 € en 2021, avec notamment le déplacement à La Hague.

Hôtels et restaurants : 8 225 € contre 2 066 € en 2021 avec le déplacement et la reprise des réunions en présentiel.

Comme vous le savez, les frais de déplacements sont remboursés aux membres participant aux réunions sur la base des demandes formulées par ces derniers. Ces demandes doivent être appuyées des pièces justificatives correspondantes.

L'association prend en charge les déplacements liés à la participation aux réunions (CA, AG, commissions, visites, séminaires) ainsi que ceux réalisés entre les deux établissements du CLIS (Bar le Duc et Bure).

Affranchissements : 7 275 € au lieu de 6 972 € en 2021 (frais liés au nouveau mode de distribution de la Lettre du Clis).

Etude ORS : 4 147 €. Il s'agit du deuxième acompte (21 %) versé à l'Observatoire Régional de la Santé Grand Est pour ses missions dans le cadre de la mise en œuvre d'OSaRiB (part de l'affectation du résultat 2021). Le CLIS bénéficie de la prestation de l'ORS dans le cadre du volet « Vivre sur son territoire ». Cette prestation fait l'objet d'un cofinancement entre le CLIS (20%) et l'ARS (80%, versés directement au prestataire). L'avancement de la prestation a été évalué à 78 % au 31/12/22. De ce fait, le CLIS a valorisé dans les contributions volontaires en nature la somme de 16 590 € représentant 21 % du montant pris directement en charge par l'ARS.

2. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 147 540 € au 31/12/2022, contre 144 620 € en 2021 (soit + 2 920 €).

Nous nous attachons à rechercher la meilleure adéquation possible quant à l'emploi du personnel par rapport à l'activité de l'association.

3. Impôts et taxes

Sous cette rubrique figurent les taxes liées à la masse salariale : taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage et participation à la formation continue.

Le Clis est toujours exonéré de la taxe sur les salaires en raison de l'abattement passé de 6 000 € à 20 000 € à compter de 2014, puis à 20 507 € à compter de 2018, et 21 086 € au titre de l'année 2021.

En 2022, le montant de la taxe d'apprentissage et de la participation à la formation continue s'élève à 1 222 € contre 1 300 € l'année d'avant.

4. Amortissements

L'amortissement du matériel informatique et vidéo, et du mobilier de l'association représente 2 498 €.

5. Résultat financier

En conséquence de l'absence de placements, il n'a été dégagé aucun produit financier sur cet exercice.

6. Résultat exceptionnel

Un certain nombre d'éléments non récurrents ont été enregistrés sur cet exercice entraînant ainsi un résultat exceptionnel de + 476 €.

La créance afférente à la demande formulée par l'association au ministère de l'économie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et correspondant aux dépenses effectivement engagées en 2007 et la provision constatée à hauteur de 100 % de son montant estimé, soit 219 000 €, sont toujours présent dans les comptes au 31/12/2021.

Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence affiché par le plan comptable, compte tenu de son antériorité. Elle ne saurait s'assimiler à un abandon des demandes, ayant pour objet d'aboutir à son recouvrement.

Ainsi, après prise en compte du résultat exceptionnel et compte tenu des principaux éléments qui viennent de vous être exposés, le résultat de l'exercice est de - 9 774 €.

La capacité d'autofinancement ressort, quant à elle, négative à - 7 277 € au 31 décembre 2022 contre 35 800 € au 31/12/2021.

A noter une mobilisation des membres en 2022 en hausse par rapport à celle de 2021 au titre du bénévolat, avec la reprise des activités, soit une évaluation financière de 15 517 euros contre 12 324 euros l'année précédente.

ÉQUILIBRES FINANCIERS

Au 31 décembre 2022, nos capitaux propres représentent 356 265 €, contre 366 040 € au 31/12/2021. Le fonds de roulement de l'association au 31 décembre 2022 s'élevait quant à lui à 568 125 € contre 575 403 € au 31/12/2021.

Par ailleurs, les éléments de l'actif circulant se composent de la manière suivante :

- des créances représentant les subventions non encore encaissées au 31 décembre 2021 soit :
 - ETAT : 219 000 € correspondant aux crédits relatifs aux dépenses réellement engagées au titre de l'année 2007
 - Dotations CEA et EDF : 100 800 €. Et Benoît m'a glissé que la dotation d'EDF a été versée.
 - la trésorerie de l'association qui s'élevait à 304 685 € au 31/12/2022
 - les charges constatées d'avance pour 3 491 €

Au passif, figurent les dettes suivantes non encore réglées au 31/12/2022 :

- les dettes fournisseurs et comptes rattachés : 14 637 €
- les dettes fiscales et sociales : 34 861 €
- les autres dettes : 10 351 €

Le besoin en fonds de roulement représente donc 263 440 € à la clôture de l'exercice, contre 269 865 € au 31/12/21.

Concernant l'équilibre financier, notre situation financière globale est très saine. Toutefois, cela cache de fortes variations observées au cours de l'année, en raison des dates parfois tardives de versement des subventions par les financeurs.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire. Y-a-t-il déjà des demandes d'interventions ?

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci. Je vais donner la parole à M. PETITJEAN pour le rapport du Commissaire aux comptes.

M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux comptes, FIDUREX

Bonsoir. Tout d'abord pour introduire le sujet, je vous rappelle que le Commissaire aux comptes est prévu dans votre association par l'article 11 de vos statuts. Le CLIS est tenu de désigner un Commissaire aux comptes et un suppléant. Cet article traduit la volonté de faire intervenir un Commissaire aux comptes, y compris en dehors de toute obligation légale.

La démarche d'audit débute, avant de se lancer tête baissée dans les chiffres, par une analyse préalable des éléments qui nous sont communiqués par l'association et qui vise à identifier et évaluer les « zones de risques », qui vont-elles-mêmes influencer sur les augmentations que nous avons privilégiées en termes de programme de travail. Pour vous donner quelques exemples de « zones de risques » traditionnelles et incontournables, c'est le fait de vérifier la présence et l'implication effective de la gouvernance dans la gestion de l'association, puisqu'elle a son rôle à jouer et a les responsabilités qui sont rattachées à son rôle qui sont dans les statuts. Et puis parmi d'autres exemples des points de vigilance, c'est le bon rattachement des charges et des produits sur la période de l'exercice 2022. C'est-à-dire que l'on peut très bien recevoir des factures après coup ou ne pas recevoir de factures et avoir à évaluer des charges. Je pense en particulier aux charges salariales, provisions pour congés payés... Tout cela fait l'objet d'une évaluation, pour que les comptes sur la période 2022 contiennent tous ces éléments et pas seulement ceux qui seraient réglés à cette date-là.

La finalisation de la mission a lieu en ce moment par la lecture de la présentation et d'un rapport sur les comptes annuels et éventuellement un rapport spécial sur les conventions réglementées. Le rapport sur

les comptes annuels comporte plusieurs parties. Un premier paragraphe qui retranscrit l'opinion exprimée par le Commissaire aux comptes à la suite de l'audit des comptes annuels. Dans votre cas, il s'agit d'une certification pure et simple. On a ensuite un paragraphe qui est intitulé « fondement de l'opinion », qui rappelle que l'audit a été effectué en vertu des normes d'exercice professionnel qui nous sont imposées par notre profession et que les éléments collectés se sont révélés suffisants pour fonder notre opinion et également que la mission d'audit s'est effectuée dans un esprit d'indépendance prévu par le code de commerce. Il présente également quelques exemples d'éléments issus de contrôles qui ont été privilégiés en réponse au programme de travail qui a été arrêté. Et enfin, nous avons un paragraphe qui est consacré au contrôle des éléments financiers présentés lors de l'assemblée générale et qui précise que ces éléments ont été validés par nos soins, ce qui fait référence au rapport de gestion qui vous a été présenté à l'instant.

Jusqu'aux comptes 2021, je vous présentais également un rapport sur les conventions réglementées, qui concerne les personnes qui sont membres du conseil d'administration de l'association et qui sont par ailleurs, élus, chefs d'entreprises, dirigeants au sens large du terme, et avec qui l'association aurait eu des interactions. Jusqu'à présent, on avait la commune de Bure qui fournit le local du CLIS de Bure, moyennant un loyer. En raison du fait que le Maire de Bure n'est plus membre du conseil d'administration depuis son renouvellement, nous n'avons donc plus cette convention réglementée à vous signaler. Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci beaucoup M. PETITJEAN. Nous continuons.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

En ce qui concerne les perspectives, pour 2023 et au-delà, avec le dépôt de la DAC, nous devrions avoir des demandes d'expertise, notamment par le biais des commissions, ce qui nécessite d'envisager des provisions.

Pour les mandats qui arrivent à échéance, pour les administrateurs, compte tenu du mode de désignation des membres du Conseil d'Administration, nous n'avons pas à nous prononcer sur les renouvellements de leur mandat. Pour le Commissaire aux comptes, mandat de monsieur Christophe PETITJEAN (commissaire aux comptes titulaire) et de monsieur François PETITJEAN (Commissaire aux comptes suppléant), il a été renouvelé pour une durée de 6 ans lors de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2019. Ce mandat arrivera donc à son terme lors de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025.

On passe maintenant à la proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de **- 9 774,63 €**.

Par ailleurs, lors de la précédente AG approuvant les comptes, nous avons doté la réserve pour projets associatifs à raison de :

- 22 000 € correspondant à 2 lettres du CLIS
- 9 654,90 € correspondant à la partie du projet OSARIB prise en charge par le CLIS.

Ces deux projets ont été réalisés sur 2022 à hauteur de :

- 22 000 € pour les 2 lettres du CLIS
- 4 147,50 € pour le projet OSARIB

Nous vous proposons donc d'affecter notre résultat de l'exercice 2022 comme suit :

- Prélèvement sur la réserve pour projets associatifs : - 26 147,50 € portant cette-dernière à 5 507,40€
- Le solde soit 16 373,17 € sera affecté en report à nouveau

Voilà pour le bilan financier.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci. Si vous n'avez toujours pas de questions, je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Ensuite, nous allons vous présenter le programme d'activités et le budget prévisionnel 2023.

1) Réunions

- 3 assemblées générales, avec notamment la présentation du dossier DAC par l'ANDRA qui a été fait, et l'audition des membres de la Commission Nationale d'Evaluation pour la présentation du rapport n°17.
- De 4 à 6 réunions du Conseil d'Administration et, le cas échéant, du Comité de liaison.
- Des journées information avec l'ANDRA, avec l'ASN ou autres.
- Une proposition de réunions dans les communes de proximité.

2) Commissions

Les commissions thématiques se réuniront en tant que de besoin :

- la commission « Risques » (dans le cadre de l'instruction de la DAC, qui a déjà commencé),
- la commission « Réversibilité-Récupérabilité » (appel d'offres),
- la commission « Localisation-Aménagement du territoire »,
- la commission « Environnement-Santé »,
- la commission « Communication ».

3) Déplacements : nous vous proposons :

- Visites des installations du CEA à Cadarache et d'ITER.
- Visite des installations de Bure et Saudron, et accueil de délégations.
- Visite des installations de Soulaïnes.
- Visite des installations POMA de Froncles avant démontage.
- Participation à des colloques et aux activités de l'ANCCLI, au groupe de travail et à la commission d'orientation du PNGMDR et aux réunions du HCTISN, en particulier au comité de suivi de la gouvernance du projet.

4) Initiatives spécifiques

- Poursuite de la mise en œuvre d'OSaRiB (équipe projet et comité de pilotage).
- Parution de deux numéros de la Lettre du CLIS.
- Poursuite de la démarche conjointe CLIS/ANCCLI/IRSN « Dialogue HAVL », notamment dans le cadre du groupe mis en place en janvier 2023 pour l'instruction de la DAC (3 réunions prévues en avril, juin et novembre).

Voilà pour le programme d'activités.

On a cette année à renouveler le vice-président, Denis, ton mandat est arrivé à échéance et le trésorier, Bertrand, pour 2 ans.

Avez-vous des questions ? On a toujours la possibilité en courant d'année bien sûr, si vous avez des idées, de les rajouter au programme qui n'est pas figé.

Mme Régine MILLARAKIS, suppléante Bure Stop 55

On avait parlé au conseil d'administration de la possibilité de faire des expertises indépendantes. Il ne faudrait pas le rajouter au programme d'activités ?

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Oui on l'a dit dans la présentation du budget. On a thésaurisé pour faire des expertises indépendantes dans le cas où cela se présenterait. On peut rajouter une ligne supplémentaire dans le programme.

M. Jean-Marc FLEURY

Pour préciser, on s'est vu en réunion des présidents de commissions et chaque président doit établir le budget dont il a besoin en expertises et l'estimer pour le faire remonter pour le budgéter. J'ai un travail à faire sur l'état radiologique zéro et je crois que la commission « risques » a beaucoup de choses à voir aussi, ainsi que celle sur la « réversibilité/récupérabilité ». C'est aux présidents de commissions d'avancer là-dessus et faire les prévisionnels sur les crédits dont on a besoin et les personnes des commissions doivent informer les présidents des sujets à traiter.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Oui. Nous n'avons pas évoqué les réunions des présidents des commissions une fois par trimestre pour faire le point des travaux et où on se dirige et quels travaux on peut faire en plus sur toutes les compétences des commissions. S'il n'y a plus de questions, je vais passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne. On va maintenant passer au budget prévisionnel 2023.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

C'est assez simple. Il s'établit à 302 400 euros en recettes et en dépenses. Pour les chiffres principaux, vous avez les charges de personnel aux alentours de 150 000 €, les déplacements, missions 22 100 €. Le chapitre important est les services extérieurs budgétisé à 72 000 € avec 40 000 € pour études et recherches, qui peut évoluer, une fois que les commissions auront remonté leurs demandes. On rééquilibrera notre budget avec un budget annexe au cours de l'année. Puis les autres services extérieurs avec les annonces et insertions pour 48 000€.

Voilà pour ce budget.

Intervenant

Une précision pour le compte 617 de 40 000 €. Est-ce un forfait que vous avez décidé avec des recherches établies ou pas ou simplement de faire une ouverture de crédit sur des choses qui peuvent arriver ? Je trouvais que c'était un crédit minimisé en fonction des sommes relativement élevées pour des études.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

C'est une ouverture de crédit pour l'instant. Mais cela peut évoluer dans le cadre de l'évolution du projet et il sera possible de mettre une somme plus importante à l'avenir.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Une précision : ce budget tient compte de la dotation annuelle mais ne tient pas compte du reliquat des années précédentes. Les recettes, ce sont uniquement les dotations de 2023.

Je vais passer au vote de ce budget. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

En ce qui concerne l'élection du vice-président et du trésorier, cela se fera en conseil d'administration selon les statuts, que l'on va programmer prochainement et vous serez informés de la date retenue et la possibilité de pouvoir se présenter les uns et les autres.

Le prochain point à l'ordre du jour est OSaRiB. Je vais donner la parole à Jean-Marc FLEURY. Mais avant, je voudrais une nouvelle fois remercier Denis, Vice-président, qui m'a remplacé quelquefois, également Bertrand pour ses comptes et le travail de trésorier, tous les présidents en charge des commissions : MM. THERIN, FERNBACH, FLEURY, LHERITIER. Je voulais remercier également tous les membres du CLIS

qui assistent à nos réunions, en commissions, assemblées générales, CA et je sais que certains d'entre vous viennent d'assez loin et merci à la presse de nous accompagner à chaque fois.

Je passe la parole à Jean-Marc pour faire un point sur OSaRiB (Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure).

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

On a eu une réunion de la commission dernièrement, le 2 mai et on nous a présenté le point d'avancement d'OSaRiB. Ce qui nous a semblé plus simple, c'est de vous projeter ce soir ce que nous avons vu en commission. Je vous laisserai lire les diapos et poser vos questions au fur et à mesure. Je vais vous contenter de les résumer avec Benoît et vous donner les points principaux. Le but n'est pas d'aller vite mais que vous puissiez poser vos questions. Je crois que quelques personnes membres de la commission sont présentes et peuvent intervenir également.

OSaRiB, c'est le CLIS, l'ARS (Agence Régionale de la Santé), l'Observatoire Régional de la Santé Grand Est, Santé Publique France et la Préfecture de la Meuse.

L'idée est de mettre un système de suivi qui permette de détecter de façon précoce les évolutions favorables ou défavorables suite à l'implantation éventuellement du projet, mais OSaRiB n'est pas ciblé sur le centre de stockage, mais sur la santé des riverains. Et si leur état de santé se dégradait, des études complémentaires pourraient être effectuées pour voir qu'elle en est la cause, Cigéo ou d'autres facteurs **(ANNEXE 1)**.

M. Charles VARIN, FO

C'est peut-être faire un état des lieux avant toute chose.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

C'est exactement cela. Ces sont des photos de la santé de la population à intervalles réguliers pour voir s'il y a des évolutions et s'il y en a de négatives s'inquiéter et de savoir pourquoi elles sont là ou d'où elles viennent. C'est une étude qui est adaptée à la durée de vie du projet et on a essayé de la rendre pérenne. Cela n'a de sens que si cela dure et si on est capable de le mettre en place dans la durée, d'où le choix des partenaires, de ne pas avoir fait d'appels d'offres et de travailler avec des organismes possédant des données disponibles qui les mettent à disposition « gratuitement » au CLIS. On peut remonter aussi dans le temps par rapport aux données jusqu'à 2014, bien avant l'arrivée de déchets radioactifs. Je le rappelle, il n'y a pas de déchets radioactifs à Bure aujourd'hui.

M. Michel GUERITTE

Le problème c'est qu'il y a déjà un impact dû aux essais et accidents nucléaires notamment qui ont eu lieu. Je rappelle qu'en 1986, il y a eu un accident et les retombées du nuage de Tchernobyl ont impactées la région. Si aujourd'hui on mesure, on trouve de la radioactivité et d'ailleurs l'IRSN l'a signifié. Il a relevé des sangliers qui présentent un minimum de becquerels, de césium 137 au kilo, c'est indéniable. J'aimerais que l'on remonte jusqu'à 1986, plus 4 ; 4 ans étant le temps de latence.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Je suis également convaincu de ce que tu dis. Pour moi, la radioactivité naturelle on sait la mesurer et elle est impactée par les rejets divers par suite des accidents. Fukushima, on sait que cela continue à rejeter. C'est un état de fait et on ne peut pas aller contre. On ne peut pas remonter jusqu'à 1986 suite aux annonces des spécialistes. Le maxi, c'est de remonter jusqu'en 2014. Je ne suis pas compétent mais je suis d'accord avec toi. Il y a un impact réel des accidents radioactifs et de la radioactivité que l'on a pu produire par l'activité humaine.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

A-t-on un état de radioactivité des sols avant 2014 ?

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Ce n'est pas fait sur Bure. L'Andra a collecté peut-être des choses. C'est le prochain travail que l'on doit développer à la commission et on va en reparler.

M. Michel GUERITTE

Je ne suis pas d'accord. L'état nucléaire dans le monde est connu et on remonte très loin. Je travaille sur Soulaïnes et l'on sait comment c'était à Tchernobyl avant 1986 et on a toutes les études et elles sont contestées et l'on sait pourquoi.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Juste pour rappeler ce qu'est OSaRiB. C'est un état de santé de la population locale et c'est au plus loin que l'on peut remonter de manière pertinente. C'est ce qui nous a été dit par les spécialistes. C'est bien l'évolution de la santé de la population riveraine.

4 volets dans cette démarche (**ANNEXE 2**) :

- **Volet 1 : analyse de contexte local (parties prenantes)**
- **Volet 2 : enquête de santé perçue**
- **Volet 3 : Etude de santé objectivée**
- **Volet 4 : contexte socio-démographique & déterminants de santé**

On va développer ensuite.

Cela peut être reconduit à intervalles de temps réguliers. On n'a pas encore défini l'espace-temps entre-deux photographies ; on y réfléchit. Cela sera complété par les propositions du conseil scientifique, qui ne s'est pas encore réuni et qui est en cours de définition.

En ce qui concerne la localisation des zones d'études (**ANNEXE 3**), on a un premier périmètre de 25 km, un second (en couleur bleu ciel) de 50 km sur lequel on va récupérer les données de santé, qui sera comparé avec un territoire de la communauté de communes de Vitry le François, qui ressemble un peu au territoire défini et on va comparer les trois zones entre elles pour voir s'il y a des contradictions.

Volet 1 : vivre sur son territoire (ANNEXE 4)

C'est l'ORS et Santé publique France qui vont travailler là-dessus pour les enquêtes. Ce qui est important, c'est que l'ORS a commencé à travailler pour obtenir des riverains volontaires dans la zone proche et c'est compliqué. Il faudrait que nous soyons aidés par les maires des communes pour expliquer OSaRiB. Il ne s'agit pas de dire : « je suis pour ou contre Cigéo » ; ce n'est pas le sujet. Mais de dire : « comment je me sens, en bonne santé ou pas » et est-ce que Cigéo aujourd'hui a déjà un impact : stress....

Quand l'ORS arrive quelque part et qu'ils commencent à discuter quelques minutes, on leur demande alors s'ils sont de l'ANDRA. Il faut que l'information circule à ce niveau-là et j'en appelle aux élus locaux pour que la population soit informée et qu'elle participe à cette enquête. Sinon, cela va être compliqué si la population locale ne veut pas donner le ressenti de sa santé.

Volet 2 : enquête de santé perçue en population (ANNEXE 5)

A noter que les entretiens individuels et collectifs sont commencés.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Il faut également communiquer l'action et demander aux conseils municipaux de diffuser l'information.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Dans le cadre des réunions que l'on souhaite faire dans les communes, ce sera intéressant d'aller communiquer.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Sachant que l'ORS procède à des réunions avec des élus des communes concernées.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

J'ai le sentiment que les élus du secteur ne jouent pas complètement leur rôle. Je pense que l'on pourrait être plus pertinent que cela pour avoir plus de monde. J'ai été moi aussi pendant un mandat maire d'une commune et il faut que le maire « retrousse ses manches » pour faire venir les citoyens et expliquer les choses. Nous sommes ici dans un contexte particulier avec la problématique Cigéo que personne ne peut occulter. Mais nous faisons une étude qui se veut neutre. Il faut que chacun prenne cela en compte pour essayer d'avancer.

M. Yves THÉRIN, MEDEF

On peut demander aux syndicats professionnels de communiquer auprès de leurs adhérents.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Tous les messages sont les bienvenus. On se rend compte avec le travail de l'ORS qu'il y a un déficit d'information sur OSaRiB. Des premiers résultats sont attendus fin 2024 sur la zone riveraine.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Est-ce que 2024 ne vas pas être trop tôt si l'on n'arrive pas à obtenir des données ?

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Nous ne sommes pas trop pressés car la base de données est établie. Effectivement, pour la partie qualitative du projet, il faut que l'on arrive à convaincre un maximum de population. C'est déjà un problème à la base pour cette étude qui est la faible population. C'est pour cela que l'on a décidé de prendre un périmètre de 25 km pour l'élargir à 50 pour que l'on obtienne une population plus dense. C'est un constat : nous avons une région peu peuplée et cela est compliquée par rapport à la partie statistique. On voit bien ce qu'il s'est passé sur Soulaïnes, où il y a des problèmes de santé a priori, que l'on n'arrive pas à définir.

M. Michel GUERITTE

Si, on arrive à les définir. Dans mon village de Ville sur Terre où il y a 54 habitants, il y en a 28 pour lesquels il y a une à trois pathologies radio induites. Je suis en train de travailler là-dessus et crois-moi, cela va faire du bruit. On ne peut pas dire que c'est la faute à « pas de chance » ! Et ce sont les médecins qu'il faut impliquer. On s'en fiche de l'avis de la population ! On s'en fiche du ressenti ! C'est le médecin et je l'ai répété la dernière fois, et je le redis encore aujourd'hui, il faut faire une enquête dite « REVELA ». Cela a été fait avec Santé publique France à Marseille et cela fonctionne. C'est le médecin qui dit : « j'ai vu aujourd'hui dans mon cabinet à telle heure Michel GUERITTE, il a telle liste de pathologies ». Et si tous les médecins font cela, et on peut même les rémunérer, ensuite on donne cela à une équipe de statisticiens, qui peuvent dire : « il y a un problème ». Ce sont les médecins et personne d'autre. On s'en fiche du ressenti !

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Cela est compliqué au niveau des statistiques, quand on a un petit nombre de personnes.

M. Michel GUERITTE

Pas du tout ! Regardez notre cas, 28 sur 54 ! Il y a un problème.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Pourquoi avons-nous demandé OSaRiB ? Parce que l'on sait pertinemment ailleurs aussi que sur les installations nucléaires, il y a d'autres problèmes et c'est la même chose sur les sites industriels. Les problèmes sont les mêmes. Comme il n'y a pas eu un état zéro, les personnes ne peuvent pas faire valoir leurs droits. Et c'est un des volets essentiels d'OSaRiB. C'est que si demain et après-demain il y a des problèmes qui sont dus à Cigéo ou à autre chose, les citoyens puissent faire valoir leurs droits. C'est normal lorsque vous êtes victime d'une pollution industrielle ou autre, si vous pouvez le prouver, c'est quand même plus simple pour pouvoir être indemnisé. C'est le fonctionnement d'une société normale. Mais malheureusement pour l'instant, on n'arrive pas à avoir la preuve et les gens rencontrent des difficultés à donner la preuve de leurs problèmes. OSaRiB, c'est cela aussi. C'est permettre de prouver pour les générations qui vont suivre, s'il y a des problèmes de santé qui sont dus au stockage de Cigéo, de faire valoir leurs droits et être indemnisés, même si la santé, à mon sens ne s'indemnise pas, mais c'est quand même mieux lorsque l'on est indemnisé.

Volet 3 : étude de la santé objectivée (ANNEXE 6)

Le SNDS (Système National des Données de Santé) qui va permettre aux acteurs de récupérer des données de santé pour voir ce qui se passe sur le territoire. Ce qui est important, c'est de comparer la fréquence des événements de santé dans la population riveraine à celui d'une population « de référence avant/après et ici/ailleurs ». La population locale des 25, 50 km c'est nous et la population de référence, c'est la Communauté de communes de Vitry le François.

Qu'est-ce qu'il y a dans le SNDS ? (ANNEXE 7) Que va-t-on récupérer ? Le recueil exhaustif qui sera dans l'étude.

Vous voyez dans la diapositive les maladies, les pathologies qui seront surveillées (ANNEXE 8).

M. Eric BOHAUD

Au niveau du traitement statistique des données, est-ce qu'il y aura un recoupement avec les données socio-professionnelles ? C'est important à ce niveau-là.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Oui. Je peux vous répondre là-dessus.

M. Benoît DEJAIFFE, Conseiller départemental de la Meuse

Cela fait partie de tous les facteurs qui peuvent expliquer les problèmes de santé. Quand l'ORS parle de problèmes de santé, c'est au sens large. C'est toute la difficulté à la fois l'intérêt limite de ce type de dispositif, c'est comment on tient compte de l'ensemble des facteurs et l'évolution des échelles d'évaluation de la santé au regard des caractéristiques de l'espace qui est enquêté ? C'est toute la difficulté de ce type d'enquête, c'est que l'on utilise des échelles qui sont reproductibles sur un temps relativement long, mais les critères de fabrication de ces échelles peuvent perdre de leur pertinence au regard de l'évolution des territoires et de la situation des gens. Donc, c'est toute la difficulté du point de comparaison et de la pertinence des échelles. Si je me souviens bien, on nous a dit qu'il n'y aurait pas d'enquête longitudinale. C'est-à-dire que l'on n'aura pas de suivi des personnes sur un temps long et je

trouve que cela est assez dommage, puisque ce qui serait intéressant, c'est aussi de suivre finalement une partie de la population qui quitterait le territoire pour n'importe quelle raison et pour pouvoir suivre son état de santé, au sens large, sur un temps long. Sur le plan financier, l'ORS ne se sent pas en capacité et ne peut pas répondre à ces commandes-là.

M. Eric BOHAUD

Au niveau de l'exploitation des données et je prends le cas des maladies respiratoires, dans quelle maladie respiratoire on va pouvoir dire que c'est radio induit ? Si la personne a travaillé 10 ans en fonderie et n'a pas changé de territoire, on va peut-être dire : « c'est Cigéo » qui provoque, et en réalité cela proviendra de la fonderie. Et donc cela n'aura rien à voir.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Je répète ce que l'on a dit précédemment. La base c'est de comparer, par rapport à une zone de référence un état de santé et ensuite s'il y a un clignotant, c'est de refaire des études complémentaires pour savoir d'où vient le problème. Cela répond en partie à votre question.

Benoît a soulevé la question du mouvement des populations et ce n'est pas évident de suivre des personnes qui vont résider 10 ans dans la zone puis qui vont partir. C'est quelque chose sur lequel on réfléchit avec l'ORS. Peut-être le Conseil scientifique va faire des propositions.

Intervenant

Je voudrais poser la question avec les éoliennes, est-ce qu'il y aura un problème aussi ? Est-ce que tout le monde ne va pas se renvoyer la balle ?

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Il faut bien voir que l'on contrôle un état de santé de la population, on voit qu'il y a un problème, on regarde où est le problème et on fait des études complémentaires et ce sont seulement ces études qui pourront répondre. Mais ce n'est pas OSaRiB qui peut répondre puisque c'est une surveillance.

Pour revenir au document, on vous a mis des pathologies qui seront suivies principalement et il y a toutes les données qui existent.

Volet 4 : contexte socio-démographique et autres déterminants de santé « portrait de territoire » (ANNEXE 9)

C'est un peu la liaison directe avec vos interventions précédentes. On revient toujours à cette comparaison et ces données sont issues de la statistique publique. C'est bien cela la base et ensuite l'exploitation qui sera faite par l'ORS.

POINT D'AVANCEMENT DES DIFFÉRENTS VOLETS (ANNEXE 10)

J'ai moins la capacité de vous répondre et les questions posées seront remises aux prestataires pour des réponses ultérieures.

Volet 1 : avancées du volet « vivre sur son territoire » (ANNEXE 11)

Les entretiens individuels sont menés auprès d'institutions et sont déjà réalisés. Les 5 associations engagées ont répondu également, ainsi que le gestionnaire du site. Nous sommes maintenant aux entretiens collectifs, réalisés en partie, pour les élus et les professionnels de santé, avec un nombre peu important de personnes qui ont participé. Mais on revient toujours à cette population peu importante. L'organisation pour l'entretien collectif avec les associations généralistes est en cours après des vérifications. Ces associations sont déclarées mais on ne sait pas quand elles s'arrêtent. Officiellement, on n'a pas d'obligation de faire la déclaration. L'ORS est en train de recenser les associations généralistes qui pourraient être interrogées. Et il y a plus de travail qu'ils pensaient du fait qu'il y a beaucoup

d'associations qui n'existent plus et qui n'ont pas signifié leur arrêt. Pour les entretiens avec les riverains, c'est en cours.

Volet 2 : enquête de santé perçue en population (ANNEXE 12)

Il faut des personnes pour répondre à tout cela.

Il y avait deux possibilités pour la base du sondage. Soit la base Fideli (Fichier Démographique des Logements et Individus) – INSEE et la base des bénéficiaires de l'assurance maladie (régime général et MSA des six départements concernés). Je vous laisse regarder les avantages et les inconvénients et je vais ensuite vous dévoiler ce que l'ORS a décidé. La préférence va à Fideli (**ANNEXES 13 ET 14**). Mais maintenant, il faut rencontrer l'INSEE, le 1^{er} juin à Metz pour savoir si c'est possible.

M. Michel GUERITTE

Sur la diapositive précédente, pourquoi c'est un problème la limite du temps ? On n'en a rien à faire que cela dure un an ! Il y a le feu ?

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Je n'ai pas de réponse directe. Là ce sont les arguments de Santé publique France.

Mme Emilie BERTRAND, ARS (Agence Régionale de Santé)

En fait, effectivement, Santé publique France souhaite utiliser la base Fideli, parce que sur les bases régime général et MSA, on n'a pas forcément tous les bénéficiaires dans ces bases de données et on parlait tout à l'heure des régimes miniers, on n'a pas ces personnes-là. La base Fideli est beaucoup plus exhaustive et elle sera plus facile à utiliser dans le temps. En revanche, cela nécessite d'être validé au niveau national car c'est une base nationale. Le projet est présenté le 1^{er} juin pour que l'on puisse avoir un aval au niveau national pour avoir le label d'étude statistique, ce qui est précisé dans les textes et pour pouvoir utiliser la base de données Fideli. Elle va demander beaucoup plus de travail car cela est plus lourd de la mettre en place mais elle est plus exhaustive et c'est sur cela que Santé publique France souhaite s'orienter.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Mme Bertrand vient de compléter. Le souhait de Santé publique France est la base Fideli et nous en saurons plus le 1^{er} juin.

Il y aura une enquête qui sera réalisée par le prestataire de SpF pour la santé perçue, qui est Ipsos (**ANNEXES 15 ET 16**). Nous aurons 100 questionnaires (50 riverains et 50 non riverains), en face à face, au téléphone ou en ligne. Pour les pourcentages en enquête en population, sur les 2 sites, 20 % de face à face, 30 % par téléphone et 50 % en ligne. Il y aura toutes les possibilités pour s'exprimer.

Intervenant

Par rapport aux enquêtes, vous avez une description des moyens mis en place pour les réaliser ? Je fais une relation entre les tarifs et les moyens ?

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Je ne sais pas vous répondre. Il faudrait que l'on pose la question à une personne de SpF.

M. Damien THIERIOT, Conseiller départemental de la Haute-Marne

Je suis invité à la réunion le 1^{er} juin pour représenter le département et on parle de Communauté de communes de Moselle, de Vitry le François, et du Haut-Rhin. Je voulais savoir de quoi il s'agit.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

En fait, le projet présenté, Santé publique France avec l'ORS, le fait sur 3 sites qui font partie du même projet, avec un traitement un peu spécifique pour Bure. Cela s'appelle ESSPOL, et c'est pour cela que le

financement est pris dans la cadre d'une convention entre Santé publique France et l'ORS et peut-être l'ARS. Le CLIS n'a rien à financer.

Mme Emilie BERTRAND, ARS (Agence Régionale de Santé)

Le projet ESSPOL est l'état de santé et santé perçue des populations riveraines de sites et sols potentiellement pollués en région Grand Est. Effectivement on a deux bassins industriels, un dans le Haut-Rhin et en Moselle. Et puis le site témoin de la Communauté de communes de Vitry le François. Pour préciser, entre les ESSPOL et OSaRiB, on a trois premiers volets qui sont communs et le quatrième volet qui est spécifique à OSaRiB.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

C'est l'aspect un peu plus technique que l'on aborde, merci Mme Bertrand.

Volet 3 : étude de santé objectivée (ANNEXE 17)

C'est le travail de Santé publique France, avec une restitution en 2024.

Le document présente la définition des indicateurs (ANNEXE 18).

Et on va terminer par le volet 4.

Volet 4 : portrait de territoire (ANNEXE 19)

Le travail est avancé. On vous donnera plus de précisions en 2024. Tout cela n'est pas figé, l'équipe va continuer à travailler.

La commission « environnement-santé » s'est réunie dernièrement pour poser parfois de bonnes questions, ce qui permettra de faire évoluer le projet en le réorientant ou pour apporter des choses complémentaires. Aussi, le but d'avoir également des personnes néophytes est important et la commission continuera d'être informée des avancées. Pour ceux qui le souhaite, je vous invite à faire partie de cette commission.

Le diaporama va être diffusé et annexé à la retranscription et sera mis en ligne sur le site du CLIS. Des exemplaires papier étaient disponibles à l'entrée.

M. Jean-Marie HANOTEL, Président de Meuse Nature Environnement

Quels sont les critères qui ont été utilisés pour définir Vitry-le-François comme zone témoin ?

Mme Emilie BERTRAND, ARS (Agence Régionale de Santé)

Je n'étais pas au début de cette discussion sur les choix. L'idée c'est d'avoir un territoire qui puisse être comparé en terme de population de bassin de vie.

Intervenant

J'ai un questionnement. La population est faible dans le secteur effectivement. Cette installation, ce projet, va attirer une population extérieure, comment on analyse ces statistiques dans les temps ? Sur des populations qui vont être en partie autochtones, locales et ensuite avec une partie extérieure, qui aura une origine inconnue, sans faire de discrimination, est-ce que cela peut être pertinent de faire une analyse distincte dans cette étude ?

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

L'analyse qui est faite c'est l'analyse de santé des riverains. Se pose bien sûr la question des gens qui vont venir travailler sur le site qui sera plus le rôle de l'employeur, qui devra suivre sa population de travailleurs. C'est hors OSaRiB. En tout cas ceux qui ne seront pas domiciliés sur le secteur, passeront à côté de l'enquête. Mais nous en sommes conscients. Il y aura une partie de personnes qui vont échapper à cette étude.

M. Patrice TORRES, Directeur du Laboratoire de Bure

Bonsoir, je ne suis pas sûr d'avoir compris la question, ou alors différemment. J'ai compris que derrière la question vous interrogez le fait que justement pour ces travailleurs, qui vont venir et repartir, surtout si c'est en fin de chantier, il n'y aura jamais eu de déchets, je ne suis pas sûr que cela soit l'objet d'OSaRiB. Cependant, dans les gens qui vont venir travailler, il y en a qui vont se sédentariser sur le territoire. Il faut poser votre question sous l'angle : comment à un moment donné, on fera la différence entre des gens qui peut-être n'auront jamais subi d'autres nuisances que celles à venir de « Cigéo » et d'autres populations qui viennent travailler sur Cigéo, qui viendront d'autres régions où, là où ils habitaient avant, ils ont eu à subir les effets d'autres activités ou de nuisances. Et c'est tout l'intérêt des états de référence à différents moments et des comparatifs et ensuite des études de causalité. Je ne veux pas parler pour l'ORS et pour d'autres. Mais c'est une des difficultés de ce type d'étude, c'est qu'à un moment donné, on devienne tous des autochtones lorsque l'on commence à habiter sur un territoire et si la photographie est faite, par exemple, là sur les deux/trois années à venir, et ensuite deux/trois ans avant l'arrivée des déchets et deux/trois ans après la mise en service de l'installation, il y a potentiellement des biais qu'il faut réussir à traiter. Cela passe aussi par analyser depuis quand les personnes habitent sur le territoire, quel a été leur parcours de vie, professionnel, pour essayer d'émettre des hypothèses et de tirer les conclusions dès lors que quelque chose serait mis en évidence. C'est pour cela que l'ANDRA est tout à fait favorable à ce type d'étude et cela permet de rassurer sur notre présence. On a tous intérêt à avoir ce type d'étude, mais la limite que vous décrivez est totalement pertinente, et c'est une des difficultés.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

C'est quelque chose qui a été identifié dès le départ dans le cadre du groupe de travail, auquel vous avez participé. Il faudrait se référer à la note qui a été faite par les partenaires juste avant la mise en place concrète de l'Observatoire. Santé publique France a l'habitude de ce genre de questionnement et de problème à régler dans le cadre d'un suivi sanitaire.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

On peut compléter que bien sûr, les personnes qui vont résider sur place vont faire l'objet de la photographie, c'est une évidence. Ensuite, je rappelle que s'il y a un problème de santé qui est détecté, on va commanditer des études complémentaires. Elles pourront s'attacher justement à savoir si les personnes ne viennent pas d'un autre endroit. Le but sera d'identifier la cause réelle. Là on a vraiment le moyen d'observer s'il y a une mauvaise santé qui s'accroît, et ensuite si on voit cela, les partenaires pourront diligenter des enquêtes complémentaires pour définir la cause. C'est bien un suivi général.

M. Jean-Marie HANOTEL, Président de Meuse Nature Environnement

Pour rebondir sur la question des impacts au niveau éolien, c'est quand même un secteur très rural et au regard de l'évolution de l'agriculture, qui est déjà bien avancé depuis plusieurs décennies, on ne sait pas sur quel avenir le territoire va tendre, en espérant une réduction des impacts liés à l'utilisation de fluides que personne n'ignore plus maintenant, phytosanitaires etc... Quand on voit les difficultés de la MSA, qui est partenaire de cette étude, pour reconnaître les maladies professionnelles liées à l'usage de produits, je veux dire que l'étude a le mérite d'exister. Mais il y a tellement d'interactions, dépendantes ou indépendantes, cela va être assez difficile de déterminer la responsabilité de tels ou tels phénomènes dans une montée des pathologies ou une réduction. Parce que l'on sait que la MSA et je parle de quelque chose que je connais, a tellement de difficultés pour reconnaître une maladie professionnelle. Au regard de l'augmentation qu'il y a pu avoir dans ce champ professionnel, aujourd'hui, ils sont bien acculés. Ils sont bien obligés de reconnaître. Mais moins ils reconnaissent, moins il faut payer. Il y a toujours cette notion d'économie.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Je pense qu'il faut bien avoir à l'esprit qu'au niveau des professionnels, avec les personnes qui suivent et montent ce projet OSaRiB, il y a un maître mot qui est le mot confiance. J'ai envie de faire confiance à ce qui est proposé. Tu as participé aux travaux et c'est bien qu'il y ait des interrogations et beaucoup de

questions soulevées. Je pense que le conseil scientifique va aussi aider à répondre à ces questions. C'est aussi pour cela que l'on fait une présentation ce soir pour vous entendre. J'ai dit tout à l'heure que le CLIS par le biais de sa commission, serait celui qui va poser les questions, candide, celui qui ne connaît rien et vous faites « partie » de ces personnes-là et tout ce que vous pouvez nous apporter ce soir sera remonté. Et c'est la voix de la commission « santé ». C'est la voix du CLIS, la voix des riverains aussi. Pendant toute la durée de cette procédure, en espérant que cela dure, puisqu'il faudra pérenniser et c'est pour cela que nous avons fait ces choix pour pérenniser au maximum cette étude dans le temps. La question n'a pas été posée mais on travaille sur l'environnement. On ne fait pas une étude sur l'environnement, car il y en a d'autres qui s'en chargent mais on ne pourra pas occulter l'environnement dans la partie santé ; ce n'est pas possible. Il y a cette partie qui est traitée dans OSaRiB, mais en aucun cas cela prend la place de ceux qui sont chargés de faire le suivi de l'environnement. La santé ne peut pas se comprendre sans prendre en compte l'environnement bien sûr.

M. Damien THIERIOT, Conseiller départemental de la Haute-Marne

Juste pour aller un peu dans ton sens et faire preuve d'humilité par rapport à tout le recueil des données et la capacité que nous avons à analyser, comme tu l'as souligné, il y a des professionnels qui sont là pour cela. Quand on regarde les différents écueils, les échantillons, la base de population assez faible, c'est compliqué de comparer. Il y a un élément qui n'a pas forcément été évoqué, et je vais parler surtout dans le rayon proche de l'éventuel futur stockage, c'est une crise démographique importante, une pyramide des âges qui malheureusement quand il y aura les premiers colis, il y aura peut-être 15 ou 20 % de la population qui ne sera plus là. On le voit, les moyennes d'âges dans nos villages sont plus près de 65 ans que de 40 ans. Et puis en dehors du projet Cigéo, la volonté du territoire par rapport à cette déprise démographique est d'attirer de nouvelles populations. Il a du travail, de la matière et des industries. Il n'y a pas que Cigéo. Finalement, il y a tous ces facteurs-là, Monsieur l'a souligné, et toutes les interactions avec un tas de facteurs – déprise démographique, des comparaisons pas toujours évidentes – et voir s'il y a des alertes un moment donné. A ce moment-là, il faut aller un peu plus profondément et voir si ces alertes sont dues ou pas à l'implantation de Cigéo ou à d'autres facteurs. C'est vrai que c'est quand même très compliqué, de plus sur un temps très long. Je rejoins l'intérêt de cette étude et que l'on ait un regard sur le long terme, un objectif pérenne. Il me semble important pour avoir des clés de décision, mais c'est quand même très compliqué et je pense qu'il faut profiter des connaissances et des compétences des professionnels pouvoir donner des éléments et éventuellement prendre des décisions ou nous alerter.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Je vous sensibilise sur le fait que les données peuvent évoluer et peut-être que l'on aura d'autres moyens complémentaires qui peuvent venir pour collecter les données. Après des études sont faites pour des méthodologies réputées et déjà utilisées et qui fonctionnent bien. Il n'y a pas de raison pour qu'elles ne fonctionnent pas bien ici. Leur but est d'éviter au maximum les biais qu'il peut y avoir sur ce type d'étude. On est satisfait en tant que riverain que l'on s'intéresse à notre santé mais je crois que Santé publique France nous montre vraiment un intérêt à cette démarche, à la demande que l'on a faite, parce qu'eux aussi, rencontrent des problèmes tous les jours dans leur activité. Si sur un site pollué, il y a des gens qui sont malades, il y a une constatation et l'on n'est incapable de voir d'où cela vient. Et donc, leur travail sera facilité si ce type d'état zéro est fait, pas seulement ici en Meuse autour de Cigéo, mais autour de sites potentiels industriels à venir. D'ailleurs le premier colloque que nous avons fait c'était « Santé & sites industriels sensibles ». Pour une fois, on a quelque chose qui est bien sûr lié à Cigéo mais pas directement. L'objet est déjà la santé des populations riveraines et c'est cela qu'il faut avoir à l'esprit. Et si l'on fait passer ce message-là, les populations participeront. L'objet c'est déjà notre santé, la santé d'un territoire et ensuite on espère tous que cette santé va s'améliorer. Et si ce n'était pas le cas, on s'engagerait pour savoir pourquoi.

M. Benoît VINEL, Ordre des médecins

Je suis médecin généraliste. Ce qui m'interpelle un peu dans cette étude, c'est le côté un peu « salade », à la fois des causes potentielles et à la fois des maladies. Le problème je pense, c'est qu'il faudrait tirer du chapeau les causes les plus intéressantes et les plus fréquentes et ensuite définir les maladies les plus potentiellement émergentes dans la radioactivité que l'on peut avoir éventuellement dans Cigéo. Si on ne fait pas cela, ce sera une étude qui à mon avis sera tellement complexe, car on aura défini et étudié tellement de maladies, et de causes, que cela n'apportera pas grand-chose. Pour vous donner un exemple, en 1986, je trouve des problèmes thyroïdiens de manière importante dans ma patientèle. Je m'interroge et dis : « tiens c'est bizarre, il y a Tchernobyl ». Donc j'appelle à Nancy et je dis : « professeur, j'ai cela, est-ce que cela vous parle ? ». Réponse : « non ». Mais je pense que si, cela parle, parce que lorsque vous avez des cancers de la thyroïde que vous n'avez jamais eu, c'est quand même bizarre. De la même façon, une autre cause potentielle qui ne joue pas là, c'est la bienveillance au sein du travail. Si on va dans le territoire, la bienveillance de l'ouvrier de base, c'est quand même autre chose et je peux vous en parler et ce n'est pas terrible. Tout cela, ce sont des causes, et est-ce qu'on en fait émerger certaines ? Ou alors on les utilise toutes ?

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Je voudrais préciser que l'étude avec ces 4 volets ne va pas chercher les causes. Elle ne fait qu'observer certaines pathologies qui ont été listées d'une manière assez générale et notamment des pathologies radio induites, mais elle ne nous dira pas si jamais il se passe quelque chose, d'où vient l'évolution de telle ou telle pathologie. Cela nécessitera des études complémentaires. Et c'est là-dessus que l'on s'est fixé. Pour trouver des causes, il faut faire d'autres types d'études qui sont souvent beaucoup plus lourdes.

Mme Emilie BERTRAND, ARS (Agence Régionale de Santé)

L'idée c'est d'aller au-delà de la maladie, et d'avoir vraiment un état de santé à 360°, pas seulement sur l'aspect : « j'ai une pathologie ou je n'ai pas de pathologie ». On est aussi effectivement sur le bien-être, l'anxiété... C'est vraiment un état de référence global sur la santé.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Le choix des pathologies est assez large et c'est un choix que l'on a pris au niveau du groupe de travail. Après réflexion, et après avoir évoqué tout cela, finalement on s'est dit : « on va vraiment photographier l'état de santé d'une population » et ensuite s'il y a un problème, voir d'où il vient. Et c'est en deux temps. Il faut vraiment que l'on prenne cela en compte. Premier temps, on surveille. Deuxième temps, on cherche la cause.

M. Eric BOHAUD

Au niveau de la base, vous allez avoir un problème de traitement de données. On fait une image de la santé de la population, ici, en Bretagne, en Aquitaine, et on oublie dans le traitement de données plusieurs millièmes de milliers de données, un paramètre que l'on a décidé de ne pas prendre en compte. Cela peut être l'âge des enfants. Comment vous allez remonter ? Vous refaites une deuxième étude ? Vous repayez une deuxième étude ? Quand c'est si simple au départ d'avoir prévu ces données, qui ne coutent pas plus chères à l'extraction ?

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Je répète que tout cela est fondé sur des méthodologies qui existent et qui sont mises en place, qui sont pratiquées et qui ont fait leur preuve jusqu'à maintenant. Elles pourront être améliorées car elles ne sont pas figées dans le temps mais en l'état, d'après ce que j'ai entendu et de ce que nous ont dit les spécialistes, on met en place ce qui se fait de mieux actuellement dans le recueil des données, dans leurs comparaisons et leurs traitements. Et cela n'est pas figé. Il faut avoir à l'idée que nous ne savons pas

combien de temps cela durera et j'espère qu'OSaRiB durera longtemps. Mais si Cigéo se fait, il va durer encore plus longtemps qu'OSaRiB. Je pense qu'il est important de pérenniser cette étude et s'il y a un souci, c'est avoir la capacité de savoir régler le problème. Mais aujourd'hui, on ne sait pas les causes.

M. Eric BOHAUD

C'est plus l'industrie, ce n'est pas Cigéo qu'il faut regarder au niveau de la santé. Le problème que vous avez au niveau de l'interrogation des populations, c'est que l'on parle de Cigéo. Parlez de l'industrie et faites la publicité de cette enquête en disant que « c'est une image de la santé de la population où il y a un problème », cela passera beaucoup mieux.

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Pour l'instant, on ne regarde pas Cigéo. Ce sont les analyses complémentaires qui pourront dire : « c'est la faute à Cigéo, ou pas ». Si on parle de l'industrie à un Meusien et un Haut-Marnais, il va rire car nous avons peu d'industries. L'idée de base est claire et c'est bien parce qu'il y a l'implantation de Cigéo. Cela fait plus de 20 ans que l'on demande cet état zéro.

Dans la discussion que l'on a eue avec le groupe de travail OSaRiB, il est tristement ressorti que cela ne concerne pas uniquement l'implantation de Cigéo, mais toutes les installations polluantes à terme. L'idée de Santé publique France – et cela dépasse le CLIS – c'est de généraliser ensuite de type d'étude, là où il y aura des installations industrielles. Cela intéresse tout le monde, y compris l'acteur qui amène le projet. Je crois que l'on a tout intérêt que cela fonctionne et c'est dans l'intérêt de tout le monde. Et c'est vraiment plus général. Quand on implante un site potentiellement polluant, et bien, on surveille l'état de santé de la population.

Mme Régine MILLARAKIS, suppléante Bure Stop 55

Je voulais mettre en avant le fait que pour répondre à toutes les interventions qui ont eu lieu précédemment, on ne trouve que ce que l'on cherche. Effectivement, cela est très compliqué dans la démarche qui est menée là.

J'aurais aimé savoir si des études sur les effets sanitaires avaient été menées après l'accident de Tchernobyl en Grand Est ? A l'époque, c'était 3 régions. Et si l'on peut s'appuyer éventuellement sur ce retour d'expérience ? Il me semble à l'époque qu'il n'y avait pas de registre de cancers.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Il doit y en avoir mais peut-être pas dans la région. Il y a des registres un peu partout mais pas de registre unifié national. Pour revenir à votre première observation, l'éventail de pathologies qui est retenu, dans le cadre de l'Observatoire et d'après les spécialistes, est suffisamment large pour que rien ne passe à travers.

Mme Régine MILLARAKIS, suppléante Bure Stop 55

La question est plutôt ouverte. Ce que je sais c'est que suite à Tchernobyl, on a dépensé énormément d'argent et d'études pour cacher les conséquences sanitaires, dont on s'aperçoit d'ailleurs qu'elles ne sont pas uniquement sur les gens qui l'ont immédiatement vécu mais sur les générations qui ont suivies. Je fais partie de l'association Enfants de Tchernobyl Biélorusse et j'ai vu mourir des jeunes de 20 ans de pathologies de personnes âgées, c'est-à-dire maladies cardiovasculaires etc..., et ce n'étaient pas des pathologies que l'on retrouvait habituellement chez des jeunes de 20 ans.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Encore une fois, c'est pour cela que c'est mis en place aujourd'hui car il n'y a pas de centre de stockage. Vous parlez d'une situation donnée et des études qui sont faites après. Nous sommes dans le cas inverse. L'observation du spectre des pathologies est très large et il inclut toute la population.

M. Michel GUERITTE

De toute façon, le problème ne va pas se poser à Bure parce que Bure va devenir comme Tchernobyl et autour de 30 km, il ne va pas y avoir un chat. On n'a déjà plus de troupeau à Bure ! Vous allez voir, on est en train de créer le vide et puis c'est la volonté de l'ANDRA bien évidemment. En cas de problème, il y aura moins à indemniser.

Je remercie Patrice TORRES d'avoir soulevé un problème qui est celui de résider et de travailler dans une zone radioactive. C'est extrêmement important et j'avais étudié le site de Soulaines et vous pourrez aller voir sur villesurterre.com où il y a des choses extraordinaires. Je voulais vous raconter pour terminer, c'est qu'il existe à 5/6 000 km d'ici, au Niger, des gens qui travaillent dans les mines et qui extraient l'uranium 238. Il y a une association qui s'est créée, les Amis d'Aghirin'man, et on échange avec elle et il y a, comme par hasard, toute une liste de pathologies radio induites. Le Yellowcake du Niger arrive par bateau à Malvés, un petit village près de Narbonne où on traite le Yellowcake et on en extrait ce qui deviendra le combustible. Comme par hasard, autour de Malvés, il y a exactement les mêmes pathologies radio induites.

Ensuite, l'uranium vient s'installer dans les centrales nucléaires française et allemandes – qui sont les mêmes – on nous fait croire parfois que c'est nous qui les avons inventées et bien pas du tout ! C'est un brevet que nous avons acheté. On les bricole un peu et c'est la même technique. Et bien, il y a les mêmes pathologies radio induites autour des centrales nucléaires en France et en Allemagne et une chose très connue qui est grave, ce sont les leucémies des enfants de moins de 15 ans. J'en connais quelques-uns car c'est extrêmement facile d'arriver à les joindre. Et puis ce Yellowcake, quand il est en barre et qu'il fabrique de l'énergie, bien évidemment, les centrales fuient et rejettent naturellement. On ne peut pas empêcher une INB (Installation Nucléaire de Base) de fuir et de rejeter. Les rejets bien sûr sont aux normes puisque c'est effectivement le lobby nucléaire qui les fixe. Bref, si je prends un seul exemple, le village de Potangis à 14 kilomètres sous les vents dominants de Nogent-sur-Seine, on retrouve les mêmes pathologies radio induites. Enfin, on arrive à Soulaines, et là je connais le dossier, on retrouve comme par hasard, les mêmes pathologies radio induites. J'ajouterai Valduc qui est intéressant et ce n'est pas si loin d'ici, où on entretient les bombes atomiques, parce que je l'ai découvert il n'y a pas très longtemps, j'avais oublié qu'il y avait du tritium dans les bombes atomiques et comme le tritium, on ne peut pas le confiner, et donc on est obligé de le remplacer. Il y a là-bas des rejets en quantité énormes de tritium et il y a autour de Valduc, les mêmes pathologies radio induites.

La question que je pose : quel est le point commun entre ces sites ? Les abeilles, les grenouilles ou le nucléaire ?

M. Jean-Marc FLEURY, Président de la Commission « environnement-santé », EODRA

Je vous propose de conclure. On a essayé de vous présenter au mieux le projet OSaRiB. On reviendra vers vous à intervalles réguliers pour faire le point. Quels sont les écueils que l'on rencontre ou pas. Je vous remercie de votre attention et de vos questions.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci Jean-Marc de cette présentation et pour le travail que tu fais au sein de ta commission et à tous ceux qui y participent. Je vous remercie de vous être déplacés jusqu'à Joinville et merci à notre hôte de

nous avoir accueilli dans cette belle salle des fêtes. Mais avant de partir, vous êtes invités au verre de l'amitié. Merci à tous.



ANNEXES



18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36/ 06 07 85 28 73
E-mail : bj@clis-bure.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54 - E-mail : sj@clis-bure.fr

www.clis-bure.fr

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B

Osarib : Objectifs et Gouvernance du dispositif

Objectifs :

ANNEXE 1

Mettre en œuvre une observation de l'état de santé des riverains et de ses évolutions

- Santé dans sa globalité (définition de l'Organisation mondiale de la santé)
- Permettant une détection précoce de toute évolution défavorable (ou favorable)
- Sur une zone « large »

Avec des prérequis forts quant à la surveillance

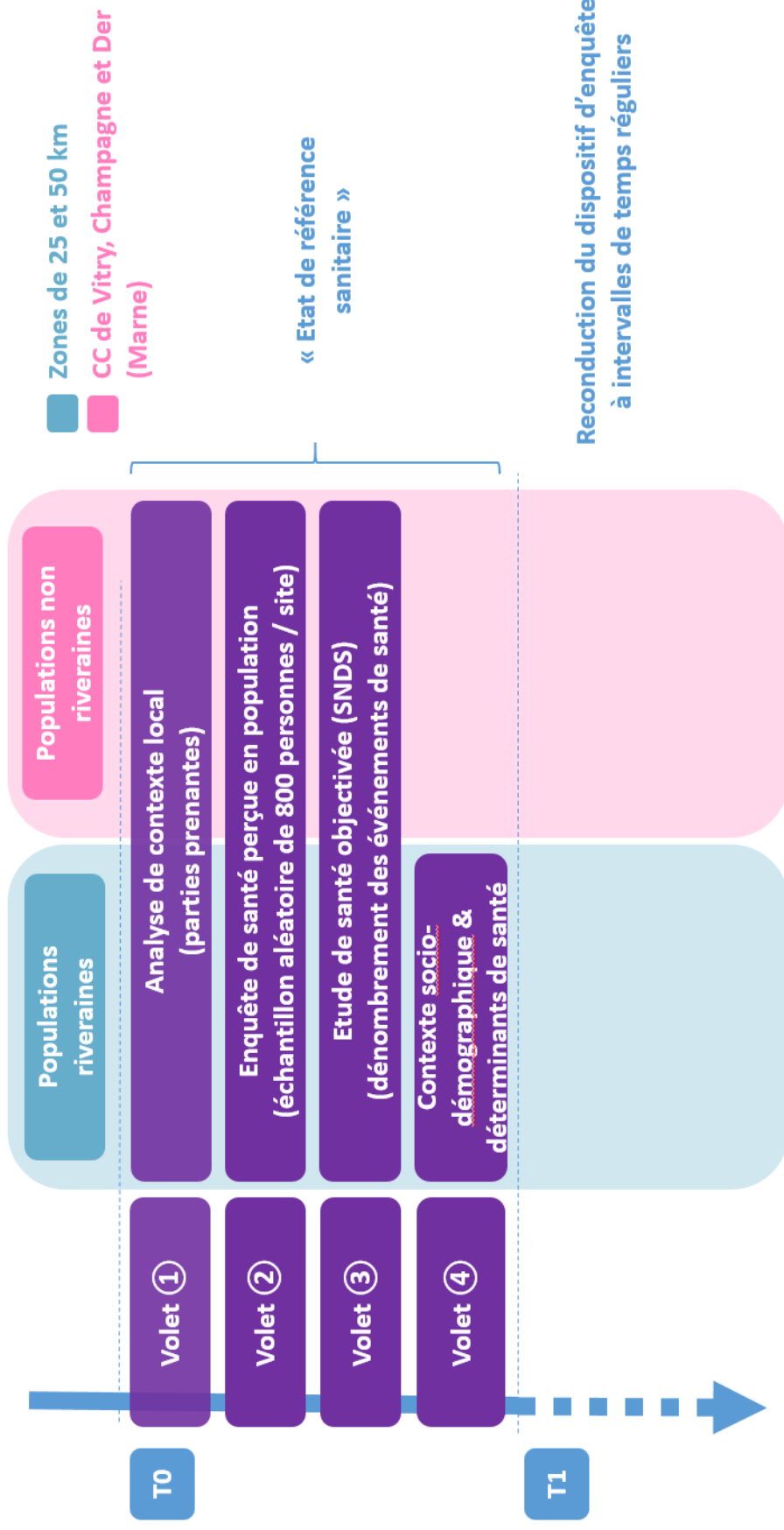
- Ouverte à la participation des parties prenantes (Cilis)
- Optimisée et adaptée à la durée de vie du projet
- Opérationnelle en amont du démarrage de l'activité du centre de stockage
- Evolutive (en termes d'événements de santé à suivre ou de retour aux données historiques)
- En cohérence avec les surveillances épidémiologiques de routine

Mise en place d'une comitologie spécifique au projet :

- Equipe projet
- Conseil scientifique
- Comité de pilotage : Prochaine réunion prévue le 31 mai 2023 à Bar-le-Duc

Osarib : Design de l'Observatoire

ANNEXE 2

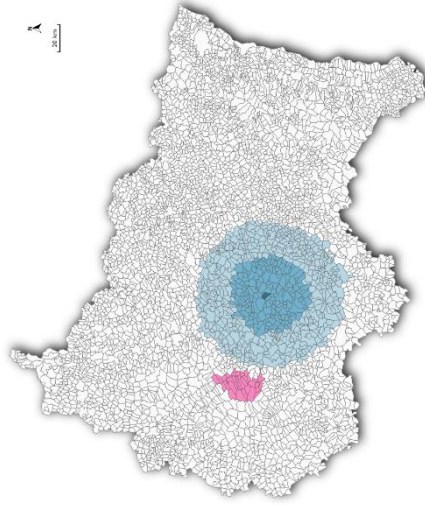


Osarib : Localisation des zones d'étude

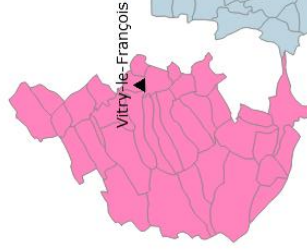
ANNEXE 3

Populations non riveraines

Populations riveraines



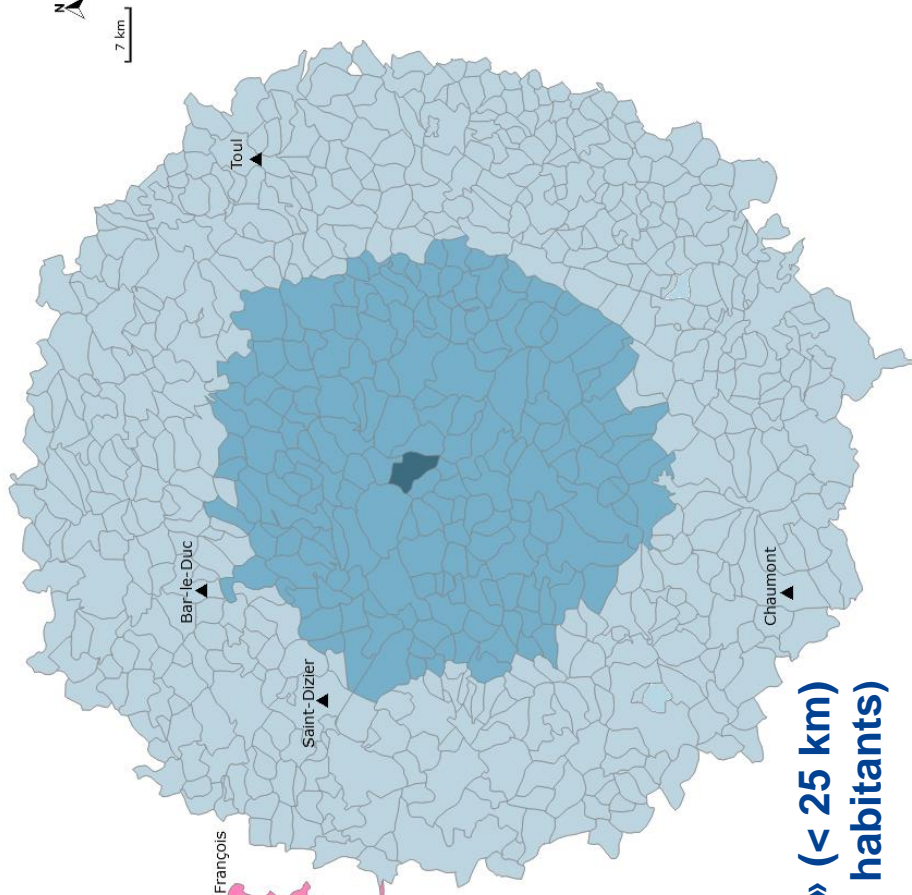
Populations incluses



**CC de Vitry, Champagne et Der
(35 communes, 24 070 habitants)**

**Zone « élargie » (< 50 km)
679 communes (340 401 habitants)**

**Zone de « proximité » (< 25 km)
180 communes (59 716 habitants)**



Volets menés au sein d'Osarib (1/6)

Comprendre les préoccupations



Volet 1

« Vivre sur son territoire »

ANNEXE 4

ORS Grand Est et Santé publique France

↑ Pourquoi ?

- Comprendre le vécu des parties prenantes
- S'intéresser aux pratiques et aux perceptions des différents acteurs concernés en matière d'environnement et de santé
- Recenser les attentes exprimées et les préoccupations afin de faire des propositions d'amélioration de la qualité de vie

↑ Auprès de qui ?

- Riverains
- Professionnels de santé
- Associations (engagées ou non)
- Partenaires institutionnels
- Élus
- Gestionnaire du site (hors site non riverain)

↑ Comment ?

- Entretiens individuels
 - Entretiens collectifs
- ↑ **Calendrier prévisionnel**
- Recueil : en cours (▶▶ fin 2022)
 - Résultats : 1^{er} semestre 2023 (zone riveraine) ▶▶ fin 2024

Volets menés au sein d'Osarib (2/6)

Décrire la qualité de vie et les gênes ressenties



ANNEXE 5 Enquête de santé perçue en population

Santé publique France

⇨ Pourquoi ?

- Décrire la santé perçue, la qualité de vie, le niveau de stress, d'anxiété, de confiance, l'environnement de vie, les événements de santé sans recours au système de santé

⇨ Auprès de qui ?

- Echantillons tirés au sort de ménages habitant dans les zones riveraines la zone non riveraine
- 800 personnes adultes pour chaque population riveraine, 800 pour la population non riveraine

⇨ Comment ?

- Questionnaire standardisé avec des outils validés et standardisés au niveau international
- Administration par téléphone, en ligne ou face à face

⇨ Calendrier prévisionnel

- Recueil : fin 2023 ▶ 1^{er} semestre 2024
- Résultats : 2^{ème} semestre 2024

Volets menés au sein d'Osarib (3/6)

Décrire le recours au système de santé



Volet 3

ANNEXE 6

Etude de santé objectivée (SNDS)

Santé publique France

⇨ Pourquoi ?

- Dénombrer les événements de santé donnant lieu à un recours au système de santé sur une période de temps
- Comparer la fréquence de ces événements de santé dans la population riveraine à celui d'une population « de référence » « avant » / « après » et « ici » / « ailleurs »

⇨ Au près de qui ?

- Personnes adultes domiciliées dans les zones riveraines et non riveraines

⇨ Comment ?

- Repérage et dénombrement des événements de santé d'intérêt dans le Système National des Données de Santé (SNDS)

⇨ Calendrier prévisionnel

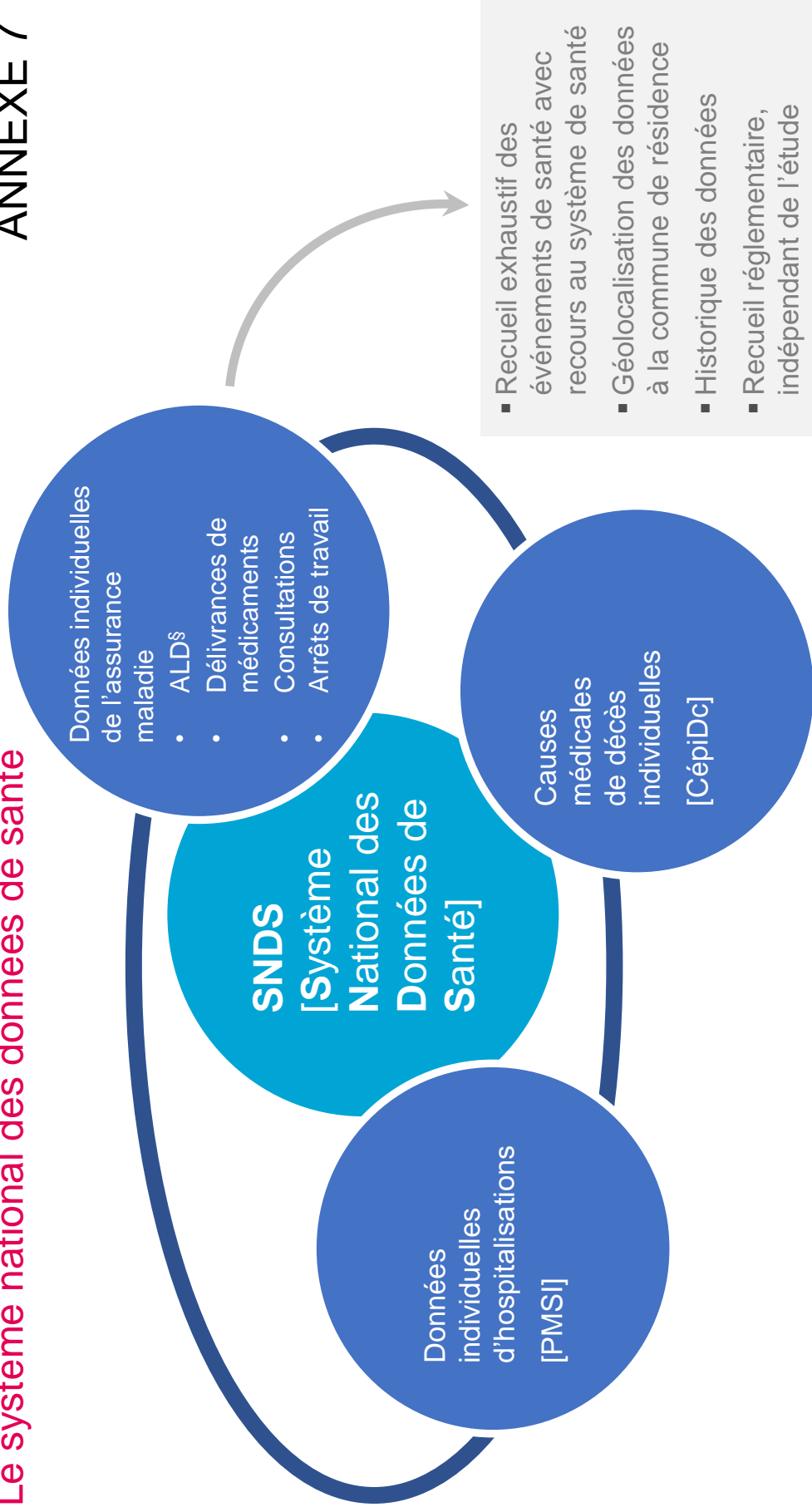
- Recueil : ►► 2023
- Résultats finaux : 2^{ème} semestre 2024

Volets menés au sein d'Osarib (4/6)

Décrire le recours au système de santé

Le système national des données de santé

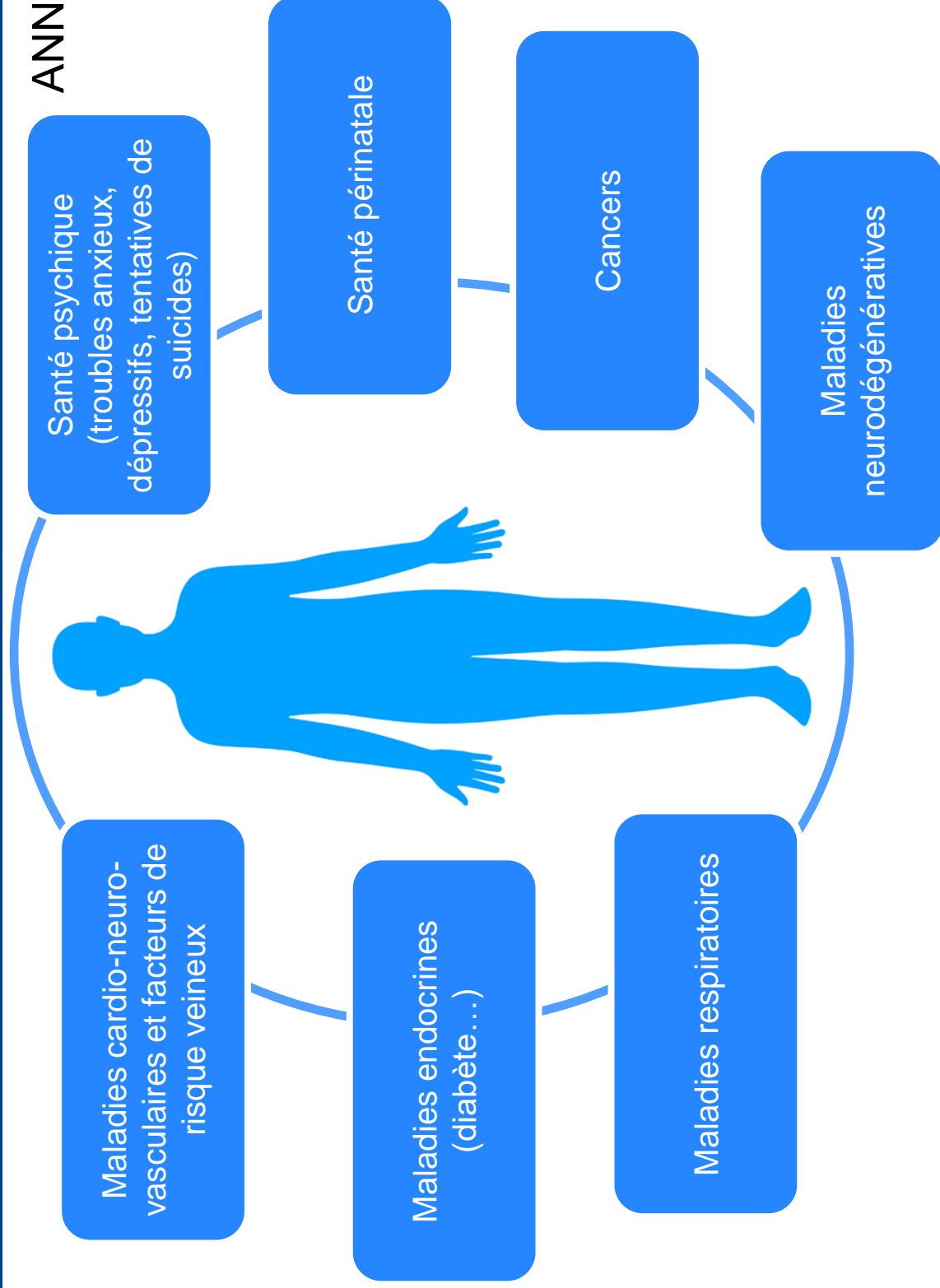
ANNEXE 7



Volets menés au sein d'Osarib (5/6)

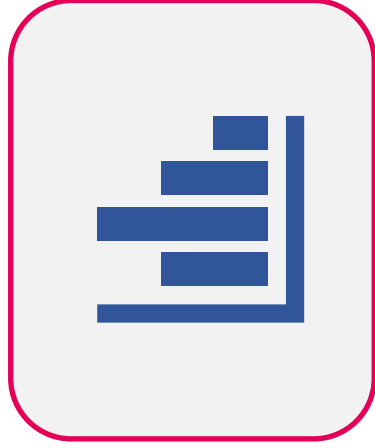
Décrire le recours au système de santé

ANNEXE 8



Volets menés au sein d'Osarib (6/6)

Comprendre l'évolution de certains déterminants



Volet 4

ANNEXE 9

Contexte socio-démographique et autres déterminants de santé « portrait de territoire »



Pourquoi ?

- S'inscrit en complémentarité du système d'observation
- Colliger et articuler des informations relatives aux déterminants de la santé, en s'intéressant entre autres aux dynamiques du territoire, au contexte social, et au cadre de vie de la population riveraine



Auprès de qui ?

- Deux territoires d'observation déterminés à partir de la commune d'implantation du projet de centre de stockage (25 et 50 km)



Comment ?

- Données issues de la statistique publique



**PRÉFET
DE LA MEUSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

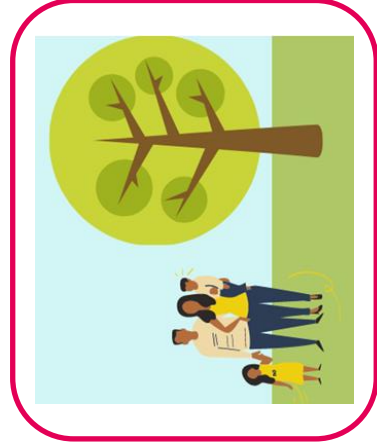


ANNEXE 10

Point d'avancement des différents volets

Volet 1 : Vivre sur son territoire

Avancées du volet « vivre son territoire »



Volet 1

ANNEXE 11

↑ **Les entretiens individuels**

menés auprès de :

- 4 Institutions : ARS niveau régional et départemental, ASN, préfecture
- 5 Associations engagées
- Gestionnaire du site

↑ **Les entretiens collectifs**

- Les entretiens collectifs on été organisés pour les élus et les professionnels de santé
- L'organisation pour l'entretien collectif avec les associations généralistes est en cours.
- L'organisation pour les entretiens collectifs avec les riverains est en cours



Volet 2

ANNEXE 12

Enquête de santé perçue en population

Définition de l'objet de recherche

- Qu'est ce qu'on recherche ?
- Définition des coûts

Elaboration du plan de recherche

- Définition de la population
- Définition des indicateurs
- **Base de sondage**
- **Questionnaire**

Mise en œuvre

- Test du questionnaire
- Réalisation de l'enquête
- Analyse des données

Restitution des résultats

- Rédaction du rapport
- Présentation des résultats

Volet 2 : Enquête de santé perçue en population générale

Base de sondage (1/2)



Choix de la base de sondage

ANNEXE 13

- 2 possibilités pour la base de sondage (tirage au sort des échantillons probabilistes)

① Base Fideli (Fichier Démographique des Logements et Individus) - Insee

Avantages

- Fichier national utilisé pour d'autres enquêtes (Baromètre de Santé publique France, Lubrizol...)
- Présence du numéro de sécurité sociale dans la base = recueil des consommations de soins
- Reproductibilité de l'étude dans le temps

Limites

- Dossier lourd à mettre en place avec des échéances longues (minimum 1 an)
- Réticences de l'Insee pour les études locales (risque de saturation)

② Bases des bénéficiaires de l'assurance maladie (régime général et MSA des six départements concernés

Avantages

- Base de sondage utilisée dans d'autres enquêtes (Lacq)
- Plus facile d'accès
- Présence du numéro de sécurité sociale dans la base = recueil des consommations de soins

Limites

- Tirage à faire dans chaque caisse concernée 1 demande à faire dans chaque caisse (ou regroupement de caisses (MSA))
- Manque les bénéficiaires des autres régimes = exhaustivité incomplète

Volet 2 : Enquête de santé perçue en population générale Base de sondage (2/2)



ANNEXE 14

Choix de la base de sondage

Choix de base de sondage : Fideli (Alternative : Cpam/MSA)

- Plus exhaustive
- Reproductibilité de l'étude dans le temps
- Problématique nationale (projet centre de stockage)

Échéances liées à l'utilisation de la Base Fidéli :

- Instance régionale de concertation organisée par le directeur régional de l'Insee Grand Est → 1^{er} juin 2023 à Metz
- Lettre d'intention au Conseil National de l'Information Statistique (Cnis)
- Préparation d'une étude pilote sur la zone riveraine et non riveraine → 2023 - 2024
- Préparation du dossier pour le comité des labels

Volet 2 : Enquête de santé perçue en population générale

Organisation de l'enquête



ANNEXE 15

Enquête réalisée par le prestataire de SpF (Ipsos)

Initiation de l'enquête et pilote

- Passation de 100 questionnaires (50 riverains et 50 non riverains)
- En face à face, téléphone, en ligne
- Tarif : 89 063,51 € (TTC)
- Fin 2023 – début 2024

Enquête en population

- Passation de 800 questionnaires sur les 2 sites (20 % Face à face, 30 % téléphone, 50 % en ligne)
- Tarif : 177 515,90 € (TTC)
- S1-2024

Financement :

- Santé publique France et ARS Grand Est

Volet 2 : Enquête de santé perçue en population générale Questionnaire

ANNEXE 16

Dimensions explorées :

Vérification des informations déjà disponibles / identité de la personne

Caractéristiques socio-économiques

Santé déclarée et Qualité de vie

- SF-36 (36 questions) : Echelle utilisée dans d'autres enquêtes similaires

Anxiété / Dépression

- Patient Health Questionnaire, PHQ-9 (9 questions)

Stress

- Perceived Stress Scale, PSS (14 questions)

Confiance et Mode d'information (2 questions)

- Cevipof (2 questions du baromètre de la confiance politique dont la confiance interpersonnelle)

Environnement perçue (8 questions)

- Module environnement du WHOQoL Bref (8 questions)

ANNEXE 17

Etude de santé objectivée



Définition de l'objet de recherche

- Qu'est ce qu'on recherche ?

Elaboration du plan de recherche

- Définition de la population
- Définition des indicateurs
- Demande d'extraction des données

Mise en œuvre

- Analyse des données

Restitution des résultats

- Rédaction du rapport
- Présentation des résultats

Définition de l'objet de recherche

- Qu'est ce qu'on recherche ?

Elaboration du plan de recherche

- Définition de la population
- Définition des indicateurs
- Demande d'extraction des données

Mise en œuvre

- Analyse des données

Restitution des résultats

- Rédaction du rapport
- Présentation des résultats

Volet 3 : Etude de santé objectivée

Définition des indicateurs et demande d'extraction des données

ANNEXE 18

- Indicateurs globaux : recours à une consultation médicale, arrêts maladies
 - Indicateurs épidémiologiques : Périnatalité, Santé mentale, Cardio-Neuro-Vasculaire, Respiratoire, Maladies endocriniennes, Maladies neurodégénératives, Cancers
- Priorité aux algorithmes développés et validés dans le cadre de la surveillance de Santé publique France

Demande d'extraction des données :

- Bordereau de présentation de l'étude : Accepté le 4 avril 2023
- Extraction des données à préparer

Volet 4 : Portrait de territoire

Avancée du portrait de territoire

ANNEXE 19

⇒ **Un document de travail dressant une première liste des indicateurs a été produit et présenté en équipe projet.**

⇒ Cette liste doit être amendée avant d'être présentée en conseil scientifique

⇒ Le portrait de territoire visera les thèmes suivants :

- Les dynamiques démographiques, la structure par âge et des ménages, l'activité professionnelle, les revenus et la protection sociale, l'environnement et le cadre de vie, l'offre en santé, l'offre de services



Volet 4

⇒ **Une question a émergé en lien avec les indicateurs environnementaux.**

Ces indicateurs seront inclus dans le portrait de territoire dans la mesure où l'environnement est reconnu comme l'un des déterminants de la santé. Ils ne sauraient toutefois se substituer à une surveillance environnementale plus complète et plus détaillée. Ainsi ils n'engageront pas la responsabilité des acteurs de la santé, mais plutôt celle des acteurs de l'environnement.



18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36/ 06 07 85 28 73
E-mail : bj@clis-bure.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54 - E-mail : sj@clis-bure.fr

www.clis-bure.fr

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B